



Pour diffusion immédiate : 27/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE DES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES  
POUR APPORTER UN SOUTIEN FINANCIER AUX PERSONNES DES RÉGIONS DE  
L'OUEST DE NEW YORK ET DU NORTH COUNTRY**

*Le Département des services financiers de l'État de New York (New York State Department of Financial Services) [Appelle les institutions bancaires](#) à renoncer aux frais de guichet automatique pour les clients et les non-clients.*

*Les New-Yorkais sont encouragés à appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au [\(800\) 339-1759](#) pour toute question relative aux assurances*

*La gouverneure met en garde les New-Yorkais contre les prix abusifs pendant et après la tempête historique*

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui des mesures supplémentaires visant à apporter une aide financière aux habitants de l'ouest et du North Country à la suite de la tempête hivernale historique de ce week-end. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts continus et globaux déployés par l'État pour faire face à la tempête hivernale historique qui a dévasté tout l'État. Le Département des services financiers de l'État de New York [a demandé](#) aux organismes bancaires agréés par l'État, aux banques à charte fédérale et aux coopératives de crédit opérant dans ces zones de fournir des services sans frais aux clients et non-clients à proximité tant que les conditions de circulation restent dangereuses.

Permettre aux clients d'accéder aux services bancaires essentiels, même s'ils n'ont pas de relation avec cette institution, limiter la nécessité de se déplacer tout en garantissant aux habitants de New York touchés par la tempête l'accès aux services financiers essentiels. Cet assouplissement peut se traduire par une renonciation aux frais d'utilisation des ATM, une augmentation des limites de retrait d'espèces des ATM ou un assouplissement des restrictions sur l'encaissement des chèques des non-clients.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « Nous utilisons tous les outils à notre disposition pour soulager les New-Yorkais, les propriétaires et les petites entreprises - l'épine dorsale de notre économie - pendant cette tempête hivernale historique, et nous encourageons la population à rester chez eux. En attendant la fin de cette tempête, ces

nouvelles recommandations permettront aux New-Yorkais d'accéder en toute sécurité à des services financiers sans avoir à se déplacer dans ces conditions dangereuses. Mon administration continuera à prendre des mesures pour alléger le fardeau financier des New-Yorkais qui ont subi l'impact de cette tragique tempête ».

Le Département des services financiers délivre des permis temporaires d'expert aux experts en assurance indépendants qualifiés en dehors de l'État afin d'accélérer les demandes d'indemnisation à la suite de la tempête hivernale. L'accélération des autorisations permettra d'augmenter le nombre d'experts en sinistres disponibles pour traiter les demandes et aidera les New-Yorkais à obtenir plus rapidement le paiement de leurs demandes d'indemnisation. Les assureurs sont encouragés à effectuer toutes les demandes nécessaires sur le [site web](#) du DFS.

En raison de la gravité de la tempête hivernale et de l'étendue des dommages subis par les propriétaires et les petites entreprises, il est impératif que le secteur des assurances veille à un règlement équitable et rapide de toutes les demandes, et fournisse les ressources nécessaires pour y parvenir.

**La surintendante du Département des services financiers de l'État de New York, Adrienne A. Harris, a déclaré :** « Pendant cette tempête sans précédent, le Département des services financiers a pris des mesures pour améliorer l'accès aux services financiers pour les résidents et les entreprises touchés. Nous continuerons à surveiller la situation et à travailler en étroite collaboration avec les institutions réglementées, les autres agences de l'État et les partenaires locaux pour soutenir les communautés pendant cette période difficile ».

**Le secrétaire d'État de New York, Robert J. Rodriguez, a déclaré :** « Il est inadmissible, pour ne pas dire illégal, que des entreprises profitent de leurs clients en leur imposant des prix excessifs après qu'ils ont été frappés par une tempête hivernale dévastatrice et qu'ils essaient désespérément de se reconstruire. Les consommateurs ne doivent pas se débrouiller seuls, c'est pourquoi la Division de la protection des consommateurs (Division of Consumer Protection) les exhorte à déposer une plainte afin que nous puissions lutter ensemble contre cette activité illégale ».

En outre, la gouverneure Hochul a averti les habitants de l'ouest de l'État de New York et du North Country qu'ils devaient faire preuve de prudence et signaler les prix abusifs. On parle de prix abusifs lorsqu'une entreprise profite des consommateurs pendant une déclaration d'urgence et vend des biens ou des services essentiels dans la zone touchée à un prix excessif. Tout New-Yorkais qui constate des prix excessifs sur des biens de consommation ou des services utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou domestiques doit déposer une plainte auprès de la Division de la protection des consommateurs de l'État de New York sur le site web du [Département d'État](#). Les consommateurs peuvent appeler la ligne d'assistance aux consommateurs au [1-800-697-1220](tel:1-800-697-1220) pour poser des questions ou obtenir une assistance supplémentaire.

### **« Prix abusivement excessif »**

Bien que la loi stipule expressément qu'un « prix abusivement excessif » est une question de droit qu'il appartient à un tribunal de trancher, un prix sera probablement jugé « abusivement excessif » si :

1. Le prix demandé par le vendeur pendant le phénomène météorologique extrême ou de santé publique est **nettement supérieur au prix demandé immédiatement avant** le début du phénomène météorologique extrême par ce même vendeur.  
OU
2. Le prix demandé lors de ce phénomène météorologique extrême ou de cet événement de santé publique **dépasse largement le prix des mêmes biens et services ou de biens et services similaires pouvant être obtenus facilement dans la zone touchée** par d'autres consommateurs.

### **Exemples de prix abusifs**

**A :** Les hôtels situés dans la zone d'état d'urgence de la gouverneure proposent généralement des chambres dans une fourchette de prix comprise entre 79 et 159 dollars la nuit pendant la saison printanière. Après la tempête, l'hôtel X, qui proposait normalement des chambres à 119 dollars la nuit, a augmenté ses prix à 229 dollars la nuit. Une augmentation du prix d'environ 90 % permet à l'hôtel X de réaliser des bénéfices extrêmes dans des circonstances difficiles.

**B :** L'épicerie locale vendait des sacs de sable de 50 livres pour 25 dollars avant la tempête. L'état d'urgence de la gouverneure a été mis en place. Le niveau des eaux du lac local a commencé à monter, inondant les maisons environnantes, et les mêmes sacs de sable se vendaient désormais 50 dollars le sac, soit le double du prix. Le magasin à grande surface situé à 15 km de là a continué à proposer les sacs de sable pour 25 \$. L'hôtel X et la petite épicerie locale semblent se livrer à une surenchère de prix.

### **Réaction des consommateurs face aux prix abusifs**

Si vous vous trouvez dans une communauté touchée par l'état d'urgence déclaré par la gouverneure et que vous êtes témoin ou personnellement victime d'un abus de prix, la Division vous encourage à le signaler en déposant une plainte. Lors du signalement, soyez prêt à fournir des détails sur l'arnaque présumée, notamment l'emplacement du commerçant et toute preuve disponible du ou des prix excessifs, comme des reçus ou des photos. L'unité d'assistance aux consommateurs de la Division examinera la plainte et, le cas échéant, engagera une médiation volontaire au nom du consommateur ou transmettra la plainte au bureau du procureur général pour qu'il engage une action coercitive. Dans les deux cas, la Division tiendra le consommateur informé de toutes les mesures prises en son nom.

Les résidents peuvent obtenir de l'aide pour les questions relatives aux services financiers, y compris des renseignements sur la couverture des sinistres par les polices d'assurance, en appelant la ligne d'assistance téléphonique en cas de catastrophe du

Département des services financiers au 800-339-1759 tous les jours de 8 h 30 à 16 h 30 et en accédant au site Web du Département à l'adresse [dfs.ny.gov](https://dfs.ny.gov).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](https://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418